



Décision portant sur la fixation des taux de financement 2022-2023

Le montant de la bourse Erasmus+ varie selon le coût de la vie dans le pays d'accueil et la durée du séjour. La Commission européenne a classé les pays de destination en 3 groupes et a défini les fourchettes mensuelles pour chacun :

Groupe et Pays	Mobilité d'études (SMS)	Mobilité de stage (SMP)
1. Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège et Suède.	310 - 600 €/mois	460 - 750 €/mois
2. Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas et Portugal.	260 - 540 €/mois	410 - 690 €/mois
3. Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Serbie et Turquie.	200 - 490 €/mois	350 - 640 €/mois

Les montants de la bourse Erasmus+ sont déterminés chaque année en fonction du budget alloué au Conservatoire par la Commission Européenne au titre du programme Erasmus+.

La mensualité retenue pour l'année 2022-2023 est de :

- 345 € pour le Groupe 1 ;
- 295 € pour le Groupe 2 ;
- 245 € pour le Groupe 3.

Un complément de 150 € est versé pour les mobilités de stage.

Un complément financier peut être attribué en cas d'utilisation d'un transport "vert" pour rejoindre le pays d'accueil, tel que le vélo, le bus, le train ou le covoiturage.